



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

Maison de l'Urgence, 103 bd de Magenta 75010 PARIS

Bureau

Pr Dominique PATERON (SUdF) Président, Dr Didier HONNART (SFMU) Secrétaire Général,
Maurice RAPHAËL (SFMU) Trésorier

Conseil d'Administration

Dr Jean-François CIBIEN (SUdF), Dr Alain-Éric DUBART (FEDECMU), Pr Florence DUMAS (CNUMU),
Dr Bruno FAGGIANELLI (AMUF), Dr Laurent GOIX (AMUF), Dr Joël JENVRIN (FEDECMU),
Pr Patrick RAY (CNUMU), Dr Agnès RICARD-HIBON (SFMU), Pr Karim TAZAROURTE (SFMU),
Dr Mathieu VIOLEAU (FEDECMU), Pr Youri YORDANOV (CNUMU)

Pr Sandrine CHARPENTIER (représentante du CNOM), Pr Bernard NIEMITZ (invité permanent)

COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale

du 5 décembre 2022

Paris, Maison de l'Urgence

Présents :

Bureau : Dominique PATERON, Didier HONNART, Maurice RAPHAËL

Titulaires CA : Alain-Eric DUBART (visio), Florence DUMAS (visio), Laurent GOIX (visio), Joël JENVRIN (visio), Patrick RAY, Agnès RICARD-HIBON (visio), Karim TAZAROURTE, Mathieu VIOLEAU (visio), Youri YORDANOV

Suppléants, membres AG : Philippe LECONTE (visio), Patrick MIROUX, Véronique POTINET (visio), Catherine PRADEAU, Mohamed SAIDANI (visio)

Procurations : Sandrine CHARPENTIER, Jean-Emmanuel DE LA COUSSAYE (à Dominique PATERON), Marc NOIZET (à Dominique PATERON)

Quorum atteint (20 présents ou représentés sur 30)

Invité : Bernard NIEMITZ (Consultant, en visio)

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le président rappelle les difficultés que nous avons affrontées pour ces nouvelles orientations prioritaires de DPC qui ont fait l'objet de plusieurs allers-retours avec l'Agence Nationale du DPC. Grâce à l'appui de la FSM, la finalisation a pu être obtenue en septembre-octobre et le décret concernant les spécialités en retard dont la nôtre est paru au Journal Officiel fin décembre. Les 3 OP retenues sont les suivantes :

- traumatologie courante
- triage en médecine d'urgence
- situations aiguës pouvant faire l'objet d'une prise en charge ambulatoire



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

Maison de l'Urgence, 103 bd de Magenta 75010 PARIS

Le collège a été sollicité pour fournir des experts pour les PHRC (DGOS) et les recommandations HAS. Il nous faut souvent répondre dans un délai contraint. Il est convenu de faire appel désormais aux boards de la SFMU quand cela est possible. Pour les urgences pédiatriques nous sommes régulièrement sollicités et nous nous tournons vers les pédiatres affectés en service d'urgence.

Pour la certification, le parcours de validation est en cours d'élaboration. Le CFMU devra préciser les modalités de labellisation des formations hors ANDPC, par exemple celles des collèges régionaux ; il sera proposé une cotation en points et il faudra définir le support qui reçoit les attestations. L'inscription des médecins urgentistes dans la spécialité de Médecine d'Urgence au conseil de l'Ordre est nécessaire pour le processus de certification périodique qui se met en place ; pour rappel, la certification est sous l'égide du CNP de la spécialité d'inscription qui définit le parcours et les critères exigibles. Il n'y a pas de problème pour les nouveaux diplômés qui ont un DESMU et qui sont qualifiés automatiquement en Médecine d'Urgence. Pour la plupart des urgentistes qui sont titulaires d'un DES de MG avec un DESC de MU, une CAMU ou un DU, il leur est nécessaire d'effectuer une démarche spécifique auprès de leur CDOM pour obtenir cette qualification. Une publicité a été faite lors de JTI de Poitiers avec un stand et des flyers. Il semble cependant que certains conseils départementaux de l'Ordre ne soient pas bien au courant. Une action sera menée en ce sens.

Une discussion a eu lieu avec l'Ordre sur la possibilité d'exercice de la Médecine d'Urgence en milieu extérieur (médicalisations d'événements, rapatriements sanitaires...) qui semblait exclue de la maquette ordinale. Par contre l'exercice en centre de soins non programmés pose problème par rapport à la Médecine Générale.

La participation du CFMU à un registre des refus d'admission en réanimation est sollicitée par la DGOS pour la lecture du projet, sans qu'il n'y ait une participation directe des structures d'urgence au recueil des données; le board éthique de la SFMU sera contacté.

Le financement des CNP par la CNAM est conditionné à la fourniture d'un rapport d'activité standardisé (joint en annexe), d'un budget réalisé et prévisionnel.

Le rapport du président est approuvé à l'unanimité.

2. RAPPORT DU TRESORIER

Notre trésorerie actuelle sur le compte-courant s'élève à 77 625.15 € après versement de la subvention 2021 (40 k€), avec une somme de 30 199.16 € sur un livret. Nous sommes excédentaires mais les tâches qui nous attendent avec la certification vont devoir nous faire recruter une assistante à temps partiel (par exemple auto-entrepreneuse à 1500 €/mois) pour effectuer le recensement des urgentistes en activité et ne peut reposer que sur l'inscription à l'Ordre. Les réunions en présentiel reprennent (et les sollicitations se multiplient) avec des frais de déplacement, la cotisation FSM est passée à 2 000 € et nous réglons un loyer à la maison de l'urgence pour occupation des locaux et de la salle équipée et la mise à disposition d'une salle au Palais des Congrès à Urgences.

Le rapport du trésorier est approuvé à l'unanimité.



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

Maison de l'Urgence, 103 bd de Magenta 75010 PARIS

3. RAPPORT DU SECRETAIRE GENRAL

Le secrétaire général participe régulièrement aux réunions du Comité DPC et Parcours professionnel ainsi qu'au CA de la FSM (Fédération des Spécialités Médicales hors Médecine Générale). La FSM est très sollicitée pour la mise en place de la certification périodique qui ne se limite pas au DPC. Les 4 axes de la certification périodique sont le DPC, les actions d'évaluation des pratiques et de gestion des risques, la santé du médecin, l'amélioration des rapports avec le patient.

Il existe des difficultés pour le DPC où les organismes de DPC sont tenus d'avoir une certification Qualiopi, complexe et coûteuse. Un logiciel Parcours Pro est en cours de finalisation, les médecins pourront y déposer leurs formations (ou par dépôt automatique de l'organisme formateur). Mais il faut également y déposer ses participations aux RMM, RETEX et autres actions qualité/gestion des risques. Plus que du simple déclaratif, pour des raisons de crédibilité, le CFMU se déclare favorable à demander les justificatifs de présence fournis par les ODPC. La FSM nous propose également un site web personnalisable (7k€/an). Patrick MIROUX étudie la question pour voir s'il répond à nos besoins.

La désignation d'experts sollicités par la DGOS et la HAS nécessite la tenue d'un fichier des compétences qui pourrait s'appuyer entre autres sur les boards de la SFMU.

Le secrétaire général représente la Médecine d'Urgence au Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie qui est consultée pour la révision de la loi. Didier Honnart y défend non pas sa position personnelle sur le sujet mais rapporte les grandes difficultés de gestion de la fin de vie des patients qui arrivent aux urgences faute de prise en charge palliative adéquate (particulièrement nuit, weekend et vacances), la régulation des appels d'EHPAD où les directives anticipées sont encore assez rares...

Composition actualisée du CFMU

Les organismes membres du CFMU ont tous été sollicités pour confirmer ou renouveler leurs représentants désignés pour une période de 4 ans. Pour rappel, les membres titulaires constituent le CA (15 membres), l'AG étant constituée par les membres titulaires et suppléants (30 membres). La composition arrêtée au 05/12/2022 est la suivante :

- AMUF : Laurent GOIX, Bruno FAGGIANELLI (confirmation en attente) ; suppléants Emmanuelle SERIS (confirmation en attente), Wilfrid SAMMUT
- CNUMU : Florence DUMAS, Patrick RAY et Youri YORDANOV ; suppléants Sandrine CHARPENTIER, Luc-Marie JOLY, Philippe LECONTE
- FEDECMU : Joël JENVRIN, Alain-Éric DUBART, Mathieu VIOLEAU ; Véronique POTINET, Mohamed SAIDANI, il manque un suppléant
- SFMU : Didier HONNART, Maurice RAPHAEL, Agnès RICARD-HIBON, Karim TAZAROURTE ; suppléants Olivier GANANSIA, Patrick MIROUX ; Catherine PRADEAU et Dominique SAVARY



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

Maison de l'Urgence, 103 bd de Magenta 75010 PARIS

- SNUHP : malgré des relances, aucune désignation par le nouveau président, il manque donc le titulaire et le suppléant
- SUdF : Jean-François CIBIEN, Dominique PATERON ; suppléants Jean-Emmanuel DE LA COUSSAYE, Marc NOIZET

Demande d'adhésion de la Société Française de Médecine de Catastrophe

L'adhésion avait été reportée du fait que la société était organisme de DPC. Les changements de statuts ont été opérés. Après discussion, l'adhésion de la SFMC est approuvée à la majorité (18 votes pour, 2 votes contre). Le secrétaire général a depuis contacté la présidente de la SFMC qui a désigné Frédéric ADNET (Bobigny) comme titulaire et Patrick PORTECOP (Pointe-à-PITRE) comme suppléant.

Élection du bureau du CFMU

Le secrétaire général n'a reçu aucune candidature par courrier ou mail en dehors du bureau sortant qui se représente et est réélu à l'unanimité des présents :

- président : Dominique PATERON (Paris)
- secrétaire général : Didier HONNART (Dijon)
- trésorier : Maurice RAPHAEL (Lausanne)

En vue de préparer les successions, il est décidé d'élire des adjoints :

- secrétaire générale adjointe : Catherine PRADEAU (Bordeaux)
- trésorière adjointe : Agnès RICARD-HIBON (Pontoise)

La prochaine AG se tiendra en présentiel et distanciel le jeudi 8 juin 2023 de 12h30 à 13h30 au Palais des Congrès de Paris à l'occasion d'URGENCES 2023.

Dominique PATERON,
Président

Didier HONNART,
Secrétaire Général

Maurice RAPHAEL,
Trésorier